

Thème : Enjeux et limites de la SCI
“La SCI : stratégies et risques”

Date : Vendredi 10 novembre 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Blois

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser les spécificités du régime juridique de la SCI*
- *Comprendre l'articulation des règles sociétaires avec le droit des biens et le droit des régimes matrimoniaux*
- *Anticiper les risques pour les associés et les dirigeants de la SCI*
- *Identifier les clauses statutaires sensibles*
- *Suivre l'actualité jurisprudentielle de la SCI*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- L'usufruit et la nue-propriété
- Les régimes communautaires
- Les associés vulnérables ou mineurs
- La location meublée
- La rédaction des statuts
- Les opérations capitalistiques

➤ **Moyens pédagogiques :** Support écrit remis aux participants, Intervention orale interactive

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Sandie Lacroix-De Sousa, Maître de conférences HDR, Directrice du Master 2 Droit et ingénierie patrimoniale, Université d'Orléans.

Informations importantes :

• **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.